



Séance du 25 octobre 2022 (18:00)

Présent :

MM. Luciano D'ANTONIO, Olivier MATHIEU, Cécile DASCOTTE, Jean-François LACOMBLET, Antonio DE ZUTTER, Jean-François HUBERT, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE, Olivier HERMAND, Maxim COCU, Salvatore CARRUBBA, Giuseppina NINFA, Didier GOLINVEAU, Santa TERRITO, Christophe ANASTAZE, Danièle DUCCI, Grazia MALERBA, Michaël CHEVALIER, Dalila GALLEZ, Fanny GODART, Conseillers(ères) communaux ;

Daniel BLANQUET, Directeur général ;

Sylvie MURATORE, Présidente du CPAS ;

Michel BARSZEZ, Claudio PARAVANO, Maria-Mercedes DOMINGUEZ, Charlotte MATHIEU, Marianne BROGNIEZ, Raphaël SARNELLI, Anthony STIENON, Conseillers(ères) de l'Action Sociale ;

Florentin OST, Directeur général du CPAS.

Excusé(s) :

Karim MARIAGE, Mathieu MESSIN, Giuseppe LIVOLSI, Philippe SCUTNAIRE

Absent(s)

Francis COLLETTE (qui entre en séance à 18H08), Lino RIZZO (qui entre en séance à 18H19), Guiseppe SCINTA

La séance publique est ouverte à 18H00

Séance publique

Conformément à l'article L1122-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale se réunissent conjointement afin d'examiner le rapport de synergie Commune/CPAS.

En vertu de l'article L1122-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Directeur général de la Commune et le Directeur général du Centre Public d'Action Sociale ont établi conjointement et annuellement un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action Sociale.

Ce rapport de synergie, tel que défini par le décret du 19/07/2018, a été rédigé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28/03/ 2019 fixant le canevas du rapport annuel sur les synergies.

Le projet de rapport a été soumis à l'avis des comités de direction de la commune et du centre réunis conjointement le 06/10/2022 et ce en vertu de l'article L1211-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Conformément à l'article 26, §2 de la loi du 08/07/1976, il a été présenté au Comité de concertation en date du 07/10/2022 qui n'a émis aucune remarque.

Monsieur le Bourgmestre a présenté le projet de rapport tel qu'il figure en annexe.

Monsieur le Président donne la parole aux personnes qui ont des questions à poser.

S'en suit un échange de vue sur les différents points abordés.

La séance est clôturée à 18H27

Le Directeur général de la Commune,

Daniel Blanquet

Le Président,

Luciano D'Antonio

Le Directeur général du CPAS,

F. OST

La Présidente du CPAS,

S. MURATORE